



# DOSSIER D'ACCUEIL

## Saison 2020 – 2021

### BIENVENUE AU CLUB,

Le Judo Club Baudimont Arras est une association, loi de 1901 créée en 1970 et qui fête ses 50 ans cette année. La saison dernière, malgré la pandémie de la COVID-19, il comptait 280 adhérents.

Il est dirigé par Mr Frédéric LESOING, Président et Mr David PECQUART, Directeur Technique.

Le club est organisé et animé en vue d'accueillir enfants, adolescents et adultes d'Arras et de ses environs pour leur apprendre la pratique du judo ainsi que le Taïso (renforcement musculaire généralisé avec ou sans matériel en musique à partir de 14 ans).

Tous les cours sont assurés par des professeurs diplômés d'état.

Les entraînements ont lieu dans la salle mise à la disposition du Club par la ville d' Arras.

Le judo est un moyen d'éducation dont le principe de base est l'utilisation harmonieuse de l'énergie physique et mentale.

Notre association a pour vocation de développer chez ses adhérents, enfants, adolescents et adultes, les valeurs traditionnelles du Judo que sont la politesse, le respect de l'autre, le contrôle de soi, dans l'amitié, la convivialité et dans un état d'esprit sportif !

Nous vous souhaitons bienvenue au Judo Club Baudimont Arras ainsi qu'une excellente saison 2020-2021.

Pour l'Association,  
Le Président



# RÈGLEMENT INTÉRIEUR DU CLUB

## Article 1 – Horaires des entraînements – Présence

Les judokas sont tenus de respecter les horaires fixés pour chaque entraînement. Le professeur pourra refuser l'accès d'un entraînement à tout judoka se présentant en retard.

## Article 2 – Tenue vestimentaire des judokas

Les judokas devront se présenter sur le tatami, aux entraînements et aux compétitions vêtus d'un kimono propre et d'une ceinture de judo. Il y aura lieu, à cet effet, de ramener la tenue et **de se changer dans les vestiaires** mis à disposition dans la salle. **Les chaussures doivent être gardées aux pieds entre le vestiaire et le bord du tatami.** D'une manière générale, les judokas doivent respecter les règles d'hygiène élémentaires et se présenter propres aux entraînements.

**Les membres du club devront respecter les règles sanitaires nationales en cours, suivant les protocoles de la FFJDA.**

## Article 3 – Déroulement des entraînements

- Durant les entraînements, les judokas sont tenus de respecter l'ensemble des directives et instructions du Professeur. Celui-ci pourra décider de renvoyer de l'entraînement tout judoka qui ferait preuve d'indiscipline, de violence ou de non-respect à l'égard des autres judokas ou du Professeur.
- **En cas d'inconduite notoire répétée, le Bureau de l'Association pourra décider sur proposition du Professeur de l'exclusion d'un judoka, sans remboursement des cotisations versées.**
- **La présence des parents pendant les cours n'est pas souhaitable.**

## Article 4 – Responsabilités - Sécurité

- Les judokas ou leurs parents en cas d'enfants mineurs, sont responsables des dommages corporels ou matériels qu'ils causent à autrui de leur propre fait ou en cas de négligence ou d'imprudence.
- Il est recommandé de ne pas laisser les enfants seuls dans la salle d'entraînement en dehors des heures de cours et/ou en l'absence d'une personne responsable du club (Professeur ou membre du Bureau)
- Il ne pourra être demandé de compensation au Club pour vol d'objets personnels dans la salle, les vestiaires, ou lors des compétitions.
- Sur le tatami, les judokas sont priés de ne porter ni bijoux, ni montre, ni objet susceptible de blesser leur partenaire. Par mesure de sécurité, les judokates sont priées d'attacher leurs cheveux longs avec des élastiques ou serre-têtes en tissu.

## Article 5 – Formalités d'inscription

**Le dossier d'inscription complet doit être rendu dès la première séance (si les essais n'étaient pas concluants, il vous sera rendu dans son intégralité).**

Il comprend :

- la fiche de renseignements
- le formulaire de licence
- le certificat médical
- le ou les chèques de règlement (ou espèces, ou chèques-vacances)

## Article 6 – Étendue du règlement

Le présent règlement s'applique à l'ensemble des membres du Judo-Club, ainsi qu'aux parents des jeunes judokas mineurs. Il s'applique dès l'entrée dans le Dojo. Tous les membres du Judo-Club sont priés de respecter et faire respecter le présent règlement.

# CONDITIONS D'ADHÉSION JUDO ET TAÏSO 2019/2020

## Elles se décomposent comme suit :

**1) La licence obligatoire d'un montant de 40€ (qui est reversé dans son intégralité à la F.F.J.D.A).**

**2) la cotisation d'un montant de 135€ payé au judo club Baudimont pour la dispense des cours (toute l'année scolaire), suivi des compétitions, frais divers (courriers...).**

### Formule Annuelle

Forfait annuel cotisation + Licence : 175 € (135+40)

2<sup>ème</sup> inscription : 165 € (125+40) soit 340 € pour 2 personnes

3<sup>ème</sup> inscription (et suivantes) : 155 € (115+40) soit 495 € pour 3 personnes

Parent enfants du samedi : 140€ (100+40) non dégressif.

### Formule Trimestrielle

Possibilité de régler en 3 chèques : le premier est débité immédiatement, le second en janvier et le troisième en avril.

Pour 1 personne : 100 € + 40 € + 40 € (soit 180€).

Pour 2 personnes : 170 € + 90 € + 90 € (soit 350€).

Pour 3 personnes : 250 € + 130 € + 130 € (soit 510€).

Parent-enfants du samedi : 75 € + 35 € + 35€(soit 145€).

### Paiement

**Le paiement des cotisations s'effectue aux horaires des cours. Les cotisations sont dues pour l'année et doivent être versées en totalité à l'inscription.**

Un reçu sera délivré à chaque paiement – Conservez- le précieusement.

### Conditions particulières d'inscription

#### Limite d'âge

minimum : environ 3 ans — pas de maximum !

Le professeur est le seul habilité à décider si un enfant est apte à suivre les cours.

#### Sécurité - Accidents

Certificat médical précisant "Apte à pratiquer le judo"

**Pour les judokas désirant participer aux compétitions officielles, il faut acheter un passeport judo. le certificat médical apposé dans ce passeport doit mentionner précisément : "Absence de contre-indication à la pratique du judo en compétition"**

Pour les enfants, une autorisation est signée par les parents pour que les responsables du Club puissent, en cas d'urgence médicale, prendre la décision de faire hospitaliser le blessé.

#### Aides possibles

**- Le club accepte les chèques vacances et les coupons sport ANCV dans la limite de 100€ par adhérent ainsi que les tickets « loisirs CAF »**

# **HORAIRES DES ENTRAÎNEMENTS ET RENSEIGNEMENTS DIVERS**

<b>LUNDI</b>	17h30 - 18h30	Judo environ 8 - 14 ans
	18h30 – 19h45	Taïso environ 14 ans et plus
<b>MERCREDI</b>	14H30 – 15H20	JUDO ENVIRON 4 - 5 ANS
	15H30 – 16H25	JUDO ENVIRON 5 - 6 ANS
	16H30 – 17H30	JUDO ENVIRON 6 - 8 ANS
	17H30 – 18H30	JUDO ENVIRON 9 -14 ANS
	19H00 – 20H30	JUDO ENVIRON + DE 14 ANS
<b>VENDREDI</b>	18h00 – 19h00	Judo environ 9-14 ans
	19h00 – 20h30	Judo environ + de 14 ans
<b>SAMEDI</b>	9H30 - 10H15	JUDO PARENTS-ENFANTS ENVIRON 3 ANS
	10h30 - 11h45	Taïso environ 14 ans et plus
	14H30 – 15H20	JUDO ENVIRON 4 - 5 ANS
	15H30 – 16H25	JUDO ENVIRON 5 - 6 ANS
	16H30 – 17H30	JUDO ENVIRON 6 - 8 ANS
	17H30 – 18H30	PRÉPARATION GRADES (CEINTURE NOIRE)

**PÉRIODE** du lundi 31 Aout 2020 à fin juin 2021

**VACANCES SCOLAIRES** : il n'y aura pas de cours pendant les vacances scolaires sauf le 1<sup>er</sup> samedi.

## **DIVERS**

N° de téléphone David PECQUART : 06 60 47 09 68

E-mail : [david@pecquart.fr](mailto:david@pecquart.fr)

*Des Passeports de la FFJDA sont disponibles : ils permettent de regrouper sur un même livret officiel tous les renseignements concernant le parcours du judoka (passages de grade, résultats lors des compétitions, licences, certificats médicaux). Ils vous sont proposés au prix de 10 €. Ils sont obligatoires pour les judokas participant aux compétitions officielles : il faut s'en préoccuper en début de saison*

# JUDO CLUB BAUDIMONT ADHÉSION FICHE DE RENSEIGNEMENT PERSONNEL ET AUTORISATION PARENTALE

**Nom :** \_\_\_\_\_ **Prénom :** \_\_\_\_\_

**Date naissance. :** \_\_\_\_\_ **Grade (ceinture) :** \_\_\_\_\_

**Adresse, N° et Rue :** \_\_\_\_\_

**Ville :** \_\_\_\_\_ **Code postal :** \_\_\_\_\_

**Téléphone personnel :** \_\_\_\_\_ **Téléphone portable :** \_\_\_\_\_

**E-mail :** \_\_\_\_\_

**Personne à prévenir en cas d'accident :** \_\_\_\_\_ **Téléphone :** \_\_\_\_\_

**Je, soussigné(e), Mr, Mme, Melle** \_\_\_\_\_

**Agissant en qualité de** \_\_\_\_\_

- déclare avoir pris connaissance du règlement intérieur du club figurant au verso.

- autorise les responsables du Judo Club de Baudimont Arras à prendre en cas d'accident sérieux dans la pratique du sport, toute décision d'alerte des secours médicaux d'urgence en mes lieux et place s'il leur est impossible de me joindre en temps utile.

- autorise le Judo Club à prendre et à publier les photos de mon enfant / ou de moi.
- n'autorise pas le Judo Club à prendre et à publier les photos de mon enfant / ou de moi.

Fait à Arras, le

Signature (1)

<b>Saison</b>					
<b>Grade</b>					
<b>Montant</b>					
<b>type de règlement <sup>(1)</sup></b>	Chèques Chèques-vacances Coupons CAF Espèce	Chèques Chèques-vacances Coupons CAF Espèce	Chèques Chèques-vacances Coupons CAF Espèce	Chèques Chèques-vacances Coupons CAF Espèce	Chèques Chèques-vacances Coupons CAF Espèce
<b>Numéro de chèque</b>					
<b>Certificat médical</b>					
<b>Questionnaire de santé</b>					
<b>Dossier Complet</b>					

(1) Barrer la mention inutile